



**REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Route de Lesvaux**

Du 05 au 19 Avril 2023 inclus

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : **Branchement Enedis**

A R R E T E :

Article 1 : **Du 05/04/2023 au 19/04/2023 inclus** La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur une demi-chaussée en alternat manuel, route de Lesvaux

Article 3 : L'entreprise Electricite et tp Degeneve – 74470 Lullin, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise Electricite et tp Degeneve
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- Mme le Cheffe de Groupement du Chablais du S.D.I.S. 74

Féternes, le 29 Mars 2023

Cyprien Tournier
4ème Adjoint en charge de la
voirie

Affiché et mis en ligne le :

